

# Politique de développement durable

La contribution de Vivendi est de permettre aux générations actuelles et futures de satisfaire leur besoin de communiquer, de nourrir leur curiosité, de développer leurs talents et d'encourager le dialogue interculturel.

Vivendi mène une politique rigoureuse de développement durable qui met en perspective les performances économiques, sociales, sociétales et environnementales liées à son activité et à son implantation géographique.

## Nos principaux enjeux de développement durable

La politique de développement durable est définie à partir des caractéristiques de Vivendi : un groupe producteur et distributeur de contenus, au cœur des évolutions technologiques portées par le haut débit et la mobilité, axé sur le modèle de l'abonnement et conquérant de nouveaux marchés dans les pays à forte croissance.

La première de ces caractéristiques implique que le groupe évalue les opportunités et risques que ses contenus ou services peuvent présenter à ses différents publics. C'est pourquoi Vivendi a défini trois enjeux spécifiques de développement durable (voir ci-après).

La deuxième caractéristique se rapporte à la capacité que doit avoir Vivendi de concilier la révolution numérique avec la prise en compte des besoins de ses parties prenantes

(salariés, clients, artistes, fournisseurs, société civile...) et des exigences du cadre réglementaire. La gestion du capital humain, la valorisation des contenus, la vigilance à l'égard des fournisseurs et le dialogue avec nos partenaires sont autant d'enjeux de développement durable pour le groupe.

La troisième caractéristique, le modèle de l'abonnement, qui assure 75 % des revenus du groupe, soulève l'enjeu de la collecte et du traitement des données personnelles des clients des différents métiers. Dans tous les pays où est présent Vivendi, il s'agit de veiller à satisfaire leurs attentes en matière d'offres de contenus et de services tout en menant une politique rigoureuse de gestion de leurs données personnelles.

La quatrième caractéristique nécessite la mise en place d'une évaluation de la contribution de Vivendi au développement local des pays où le groupe est implanté : en matière d'emploi, d'investissement dans les infrastructures, de développement des talents locaux ou encore d'accès aux technologies de l'information et de la communication, qui sont l'une des clés des succès recherchés par les États en matière d'éducation.

### Focus

## Indices de développement durable et références

Vivendi a intégré le *Dow Jones Sustainability World Enlarged Index (DJSI World Enlarged)* créé par le Dow Jones fin novembre 2010. Vivendi est par ailleurs référencé dans l'indice boursier international de développement durable, le *FTSE4Good Global*, établi par le FTSE, dans l'indice ASPI Eurozone, défini par l'agence de notation Vigeo, dans l'indice *Ethibel Sustainability Index (ESI)*

du cabinet Ethibel, ainsi que dans les *ECPI Ethical Indexes (ECPI Ethical Index Global, ECPI Ethical Index EMU, ECPI Ethical Index Euro)* instaurés par E-capital Partners. Vivendi répond chaque année au *Carbon Disclosure Project (CDP)*, organisation internationale qui publie un rapport annuel sur l'intégration du changement climatique dans les stratégies des 500 plus grandes entreprises mondiales.

Vigeo a classé Vivendi à la première place du secteur européen des médias à l'issue de l'évaluation de décembre 2010. Goldman Sachs l'a classé parmi les cinq entreprises du secteur des médias les mieux positionnées dans le monde en matière de performances économiques et de critères de développement durable (novembre 2009).



## *Vivendi est classé premier du secteur européen des médias par l'agence de notation extrafinancière Vigeo.*

### Nos enjeux spécifiques

Vivendi, par ses activités, exerce sur la société un impact qui relève de l'empreinte humaine, intellectuelle et culturelle.

Dès 2003, il a défini trois enjeux de développement durable spécifiques à son activité de production et de distribution de contenus: la protection et l'accompagnement de la jeunesse, la promotion de la diversité culturelle et le partage des connaissances. Ces trois enjeux sociétaux font l'objet de critères d'évaluation qui sont intégrés dans la rémunération variable des dirigeants du groupe (voir p. 9).

Vivendi a la responsabilité d'accompagner tous les publics, et notamment la jeunesse, dans leurs pratiques culturelles et médiatiques, tout en bâtissant un univers numérique plus sûr. Il doit concilier le développement d'offres de contenus et de services et la protection des jeunes publics face à des usages ou des comportements qui peuvent leur être préjudiciables. La prise en compte de cet enjeu au niveau du groupe se traduit par une mobilisation des métiers en liaison avec la Direction du développement durable de Vivendi.

Vivendi entend promouvoir la diversité culturelle comme une manifestation nécessaire de la dignité humaine et un pilier de la cohésion sociale. Partageant ainsi la vision de l'Unesco qui, dans sa Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles entrée en vigueur en mars 2007, affirme que la diversité culturelle est « un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations », Vivendi a l'ambition d'encourager la création artistique dans toute sa diversité, de promouvoir les talents locaux et de valoriser le patrimoine.

Favoriser le partage des connaissances pour renforcer l'esprit d'ouverture aux autres et la compréhension mutuelle constitue le troisième enjeu spécifique de développement durable de Vivendi. Il se doit de promouvoir le pluralisme des contenus, d'encourager le dialogue interculturel, de faciliter l'accès aux nouvelles technologies et de sensibiliser le public aux enjeux du développement durable.

### La mise en œuvre de la politique

Le Président du Directoire inscrit régulièrement les enjeux de développement durable à l'ordre du jour du Directoire ou du Comité des risques. Au cours de l'année, il réunit les experts de la société civile pour partager avec eux une

analyse de l'évolution des activités du groupe au regard des enjeux de développement durable.

La Direction du développement durable pilote la démarche en associant étroitement les directions fonctionnelles du siège et les métiers.

- Elle organise avec la Direction des relations investisseurs des rencontres avec la communauté financière afin de présenter la politique de développement durable du groupe. Dans le cadre de ces *roadshows* dédiés, près de 40 investisseurs et analystes ont été rencontrés en 2010 (États-Unis, Canada, France).
- Elle travaille régulièrement avec la Direction de l'audit et des projets spéciaux à l'occasion de l'examen par le Comité des risques de sujets de développement durable, de l'établissement de la cartographie des risques ou d'actions plus spécifiques comme l'élaboration d'un questionnaire à l'intention des filiales pour que celles-ci puissent consolider leur démarche auprès de leurs principaux fournisseurs.
- En liaison avec le Secrétariat général, elle contribue à l'application du Programme de conformité aux normes d'environnement, de santé et de sécurité au travail adopté par Vivendi en 2000. Elle relaie le Programme de vigilance au sein du groupe et auprès de ses différents partenaires. Elle participe au suivi de la politique de Vivendi relative à la collecte et au traitement des données personnelles.
- En coopération étroite avec la Direction des ressources humaines, elle assure le suivi de l'intégration des critères de développement durable dans la rémunération variable des dirigeants du groupe. Elle mène également des actions de sensibilisation auprès des salariés et des partenaires sociaux.
- La Direction du développement durable s'appuie depuis 2003 sur un Comité de développement durable qui se réunit six fois par an (voir p. 57).